

Face à la période de vaches maigres qui s'annonce, les villes doivent plus que jamais allouer au mieux les moyens dont elles disposent pour atteindre leurs objectifs énergie-climat. C'est là l'un des points soulignés par Energy Cities, « l'association européenne des autorités locales qui inventent leur futur énergétique ».

PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLE LANZI

GÉRARD MAGNIN

délégué général d'Energy Cities

ÉNERGIE, CLIMAT

« La pénurie budgétaire va obliger à penser autrement »

D'après le site internet de la Convention des Maires, 2 875 villes européennes (dont 132 villes françaises) ont à ce jour signé cette Convention, s'engageant à dépasser l'objectif européen d'une baisse de 20% des émissions de CO₂ entre 1990 et 2020.

Avez-vous une idée du niveau de diminution qu'elles pourront atteindre et de ce que cela pèsera au niveau européen ?

Répondre à votre question est impossible. Non seulement parce que nous n'avons pas d'instruments statistiques appropriés, mais aussi parce que les résultats sont très variables suivant les pays.

Selon les cadres législatif, fiscal et incitatif, plus ou moins favorables à l'autonomie locale et donc aux capacités d'initiatives des villes.

Et, bien sûr, selon l'importance donnée au niveau national à ces politiques. Les villes agissent dans leur cadre national !

Ce qui est formidable avec la Convention des Maires est ailleurs : tous les niveaux (locaux, régionaux, nationaux et européens) agissent de concert, autour des mêmes objectifs.

C'est unique dans l'histoire de l'Europe ! Energy Cities est particulièrement fière de coordonner cette initiative au niveau européen, jusqu'en Asie centrale.

Energy Cities a publié l'été dernier un avis sur le futur de la Convention des Maires. Comment l'imaginez-vous évoluer ?

La Convention des Maires doit réellement viser les « 3x20 »⁽¹⁾ et pas seulement la baisse des émissions de CO₂ car l'énergie est une question de tous les jours. Elle doit donner plus de visibilité aux déchets ou à l'eau, domaines liés à l'énergie et au climat, être pleinement l'affaire des maires, s'étendre aux voisins de l'Union européenne (notamment autour de la Méditerranée) et mieux prendre en compte la dimension Nord-Sud.

Energy Cities a fait savoir que la proposition de cadre financier pluriannuel faite par la Commission européenne pour la période 2014-2020 ne lui convenait pas. Que lui reprochez-vous ? Quels sont vos souhaits ?

Nous n'avons pas écrit cela. Nous avons salué des avancées très importantes : « l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables » deviennent l'une des trois priorités de la politique régionale et la Commission recommande dès à présent d'utiliser les fonds FEDER⁽²⁾ restant disponibles à cette fin ; il y aura une « politique urbaine », ce qui n'a jamais été le cas ; et il sera possible d'affecter des fonds européens à la réhabilitation thermique du logement social.





En revanche, nous avons réagi fortement à « l'oubli » du programme « Énergie Intelligente Europe », qui permet d'encourager des initiatives locales innovantes. Nous avons cependant bon espoir que la Commission entendra les demandes de terrain.

Il faut garder à l'esprit que le budget européen est d'environ 1% du PIB, à comparer avec le déficit moyen de celui des États, qui est de 7% ! Sa vertu réside surtout dans sa capacité à orienter les choix publics.

Dans les contextes économique et budgétaire actuels, les villes (et, de même, les États et la Commission européenne) ont-ils vraiment les moyens de faire face aux enjeux énergétiques et climatiques ?

La question est récurrente. La réduction de l'autonomie financière des collectivités territoriales en France rend la tâche plus difficile. Nous sommes entrés dans une longue période de pénurie budgétaire qui va nous obliger à penser autrement.

Prenons un exemple : les ménages d'une ville de 250 000 habitants dépensent environ 100 millions d'euros par an pour leur chauffage. Que fait-on de cette somme énorme ? La laisse-t-on s'échapper du territoire pour des énergies traditionnelles sans plus-value pour l'économie locale ? Ou donne-t-on priorité à une politique active de rénovation énergétique et de ressources renouvelables afin de « garder l'argent à la maison » tout en stimulant des activités pour les PME et TPE créant des emplois locaux et en réduisant la vulnérabilité ?

L'allocation des moyens est une question éminemment politique. Il arrive encore qu'on pense le futur avec les logiciels du passé. Le changement de trajectoire n'est plus une option. C'est une obligation pour la cohésion économique, sociale et territoriale !

Quelles doivent être les priorités des villes dans les domaines de l'énergie et du climat dans un contexte de ressources financières sous contrainte ?

Y-a-t-il vraiment un « domaine énergie-climat » étanche par rapport aux autres qui serait vu comme dépensier ? Je ne le crois pas, en-dehors de quelques actions, par exemple pour renforcer les capacités humaines qui vont accélérer la transition énergétique. Au-delà des propriétés publiques, les actions doivent viser à apporter à la population une moindre vulnérabilité, des emplois, des activités économiques, une meilleure qualité de vie. Et porter en particulier sur le logement et la mobilité, de façon aussi intégrée que possible, c'est-à-dire en s'intéressant également à l'urbanisme.

« Le changement de trajectoire n'est plus une option »

Comment réussir à financer les travaux de rénovation énergétique des bâtiments, qui représentent d'énormes montants (en particulier si on les compare au budget des villes) ?

Pour les bâtiments municipaux, ce type d'investissement produit des réductions de coûts de fonctionnement. C'est si rare ! L'expérience montre que ces réductions peuvent atteindre 50% des dépenses !

Concernant les autres bâtiments (privés individuels, copropriétés, logement social), ce n'est pas à la collectivité locale d'apporter les financements. Son rôle est de créer un cadre local favorable à l'investissement, en faisant connaître les bonnes réalisations et les acteurs qui en ont été à l'origine, en donnant des conseils, etc. L'heure est à la création de services locaux pour l'énergie durable, par exemple sous forme d'agences, SEM ou SPL⁽³⁾, de même que nous avons créé d'autres services publics locaux par le passé.

De nombreuses villes se lancent dans des projets d'installation de bornes de véhicules électriques (VE). Ces véhicules vous semblent-ils être la solution aux problèmes d'émissions de CO₂ et de pollutions de l'air et sonore causés par les voitures ?

Concernant le bruit et la pollution locale, les VE ont un impact favorable. Mais pour le CO₂, c'est autre chose ! Il existe un marché de niche pour les véhicules électriques, en particulier pour des déplacements urbains et des circuits récurrents. Il faut donc mettre en place des infrastructures. >

Pub



Gérard Magnin invite à produire de l'électricité renouvelable de façon répartie, dans les immeubles de bureaux, commerciaux, industriels et résidentiels.

Mais au-delà, réfléchissons à la source d'énergie approvisionnant ces véhicules. D'où l'importance de produire de l'électricité renouvelable de façon répartie, dans les immeubles de bureaux, commerciaux, industriels et résidentiels, et de la stocker dans les batteries.

Quels résultats attendre selon vous de la COP 17 (17^{ème} Conférences des parties), qui se tiendra à Durban du 28 novembre au 9 décembre ? Quel rôle les villes peuvent-elles jouer dans le cadre des négociations onusiennes sur le climat ?

On ne peut malheureusement qu'être pessimiste quant aux résultats à attendre de Durban : élections américaines, crise financière, ambiance européenne morose, pays émergents ne manifestant pas une envie démesurée de réussir...

Les espoirs sont minces. La période post-Kyoto commence en 2013. C'est demain ! Si aucun accord n'était trouvé avant cette date, ce serait dramatique pour l'Humanité !

« Les villes européennes sont l'un des rares motifs d'espoir »

Même si leur pouvoir d'action est limité, les villes européennes sont l'un des rares motifs d'espoir. La pression qu'elles exercent pour que soient mis en place des cadres législatifs, fiscaux et incitatifs qui leur facilitent la vie dans leurs actions quotidiennes est fondamentale. Les maires signataires de la Convention des Maires auront une nouvelle fois l'occasion de le faire savoir le 29 novembre prochain au Parlement européen à Bruxelles où ils se réuniront pour la troisième Cérémonie !

Dans un ouvrage collectif publié en 2008 (Pour un nouvel urbanisme - La ville au cœur du développement durable), vous appelez à « une sorte de Grenelle de l'urbanisme ». Pensez-vous que l'on ait beaucoup progressé depuis dans ce domaine ?

La nouveauté, c'est que l'urbanisme est à présent considéré comme un instrument pour la maîtrise des consommations et des émissions.

Pour le reste, on avance lentement. Les PLU (4) intercommunaux ne sont plus un sujet tabou. Ils deviennent objets de débats (parfois âpres) et de décision. La solidarité du couple commune-intercommunalité progresse. La question fondamentale est la question foncière, laissée à la spéculation.

Quelle va être l'actualité d'Energy Cities au cours des prochains mois ? Quels sont les projets et actions prévus ?

Il y a trois directions essentielles, toutes reliées à la Convention des Maires (et, en France, à la généralisation des Plans climat-énergie territoriaux) :

- l'ingénierie financière : comment trouver des voies nouvelles et renforcer les capacités locales, publiques et privées, à être inventives dans ce domaine ?

- l'ingénierie sociétale : comment mieux impliquer les acteurs locaux, publics, privés, associatifs, citoyens dans les initiatives publiques énergie-climat ? Comment mieux reconnaître leurs actions ? (cf. aussi encadré)

- la vision de moyen et long termes des territoires « facteur 4 » : comment imaginer sa ville qui consommerait moitié moins d'énergie avec 50% d'énergies renouvelables ?

Enfin, en France comme dans onze autres pays, nous encourageons la constitution, au niveau national comme européen, d'alliances d'acteurs privés, associatifs et publics ayant un intérêt à une politique de l'énergie plus décentralisée. ■

(1) La politique européenne des « 3x20 » vise, dans l'UE, une diminution de 20% des émissions de gaz à effet de serre, une part de 20% des énergies renouvelables et une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique, le tout à l'horizon 2020.

(2) Fonds européen de développement régional

(3) SEM : Société d'économie mixte ; SPL : Système productif local

(4) PLU : Plan local d'urbanisme

Une « Alliance pour l'énergie locale »

Comment améliorer la coopération en termes d'énergie entre les différents acteurs de la société ? Energy Cities a apporté une réponse à cette question début octobre en proposant la création d'une « Alliance pour l'énergie locale » au travers d'une « plate-forme de dialogue ». Objectifs de cette plate-forme : favoriser le dialogue, la confrontation de stratégies et l'émergence de propositions communes. De quoi permettre aux différents acteurs concernés de peser davantage dans les décisions publiques en matière de politique énergétique. « La plate-forme s'adresse aux collectivités locales et à tous les acteurs clés souhaitant associer leurs efforts pour atteindre les « 3x20 » et au-delà accélérer la transition énergétique », a expliqué début octobre Denis Baupin, adjoint au maire de Paris et coordinateur du Club France de la Convention des Maires.

Pub